



*La Présidente*

Affaire suivie par : Jean-Michel POUTIER

Tél. : 05 96 59 59 68

Mél. : [jean-michel.poutier@developpement-durable.gouv.fr](mailto:jean-michel.poutier@developpement-durable.gouv.fr)

**Objet :** Comité de l'eau et de la biodiversité de la Martinique  
Compte-rendu de la plénière du 04/12/2018

**Membres présents :**

- Mme Marie-France TOUL, représentant des collectivités territoriales,
- Mme Nadine RENARD, représentant des collectivités territoriales,
- M. Charles JOSEPH-ANGELIQUE, représentant des collectivités territoriales,
- M. Antoine VEDERINE, représentant des collectivités territoriales,
- M. Arnaud RENE-CORAIL, représentant des collectivités territoriales,
- M. Marcelin NADEAU, représentant des collectivités territoriales,
- M. Alfred MONTHIEUX, représentant des collectivités territoriales,
- Mme Patricia TELLE, représentant des collectivités territoriales,
- M. Alex PAVIOT, représentant de l'agriculture,
- M. Hugues COCO, représentant de la pêche maritime,
- M. Philippe GRAND, représentant des distributeurs d'eau,
- M. Éric BELLEMARE, représentant des consommateurs d'eau,
- M. Stéphane JEREMIE, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement,
- Mme Marie-Jeanne TOULON, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement,
- M. Guillaume VISCARDI, personnalité qualifiée,
- Mme Anne Lise TAILLAME, personnalité qualifiée,
- Mme Céline ROSE, représentant des milieux socioprofessionnels,
- M. Antoine POUSSIER, représentant le Préfet de la Martinique,

- Mme Nadine CHEVASSUS, représentant le Directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement,
- M. Jean-Baptiste MAISONNAVE, représentant le Directeur de la mer,
- Mme Fanny LABEAU, représentant le Directeur de l'Agence régionale de santé,
- M. César DELNATTE, représentant de l'Office national des forêts,
- M. Emmanuel THOUARD, Délégué de l'IFREMER Antilles,
- Mme Marie-Michèle MOREAU, Responsable de l'antenne Martinique du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres.

**Membres ayant donné pouvoir :**

- Mme Stéphanie DIDIER, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement, à Mme TOULON,
- Mme Mathilde BRASSY, personnalité qualifiée, à M. VISCARDI,
- M. le directeur de la DAAF, représentant de l'État, à Mme CHEVASSUS.

**Membres excusés :**

- M. Victor CESAR, représentant des collectivités territoriales,
- M. Louis BOUTRIN, représentant des collectivités territoriales,
- Mme Nina GRUBO, représentant des usagers et personnalités qualifiées,
- Mme Katarina BLUM, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement,
- Le Directeur général de l'Agence française de la biodiversité.

**Membres absents :**

- Mme Maryse PLANTIN, représentant des collectivités territoriales,
- M. Charles-André MENCE, représentant des collectivités territoriales,
- M. David ZOBDA, représentant des collectivités territoriales,
- M. Yvon PACQUIT, représentant des collectivités territoriales,
- M. Eugène LARCHER, représentant des collectivités territoriales,
- M. Luc LEDOUX, représentant des collectivités territoriales,
- M. Maurice MONTEZUME, représentant les pêcheurs en eau douce,
- M. Jean-Raphaël GROS-DESORMEAUX, personnalité qualifiée.

**Assistait de droit :**

- Mme Michela ADIN – Directrice de l'Office de l'eau – ODE.

**Invités permanents :**

- Mme Danielle MARIE-LOUISE – Animatrice du Contrat de rivière du Galion,
- M. Axel VILLARD-MAUREL – Animateur du Contrat de baie de Fort-de-France,

- Mme Arielle PRIAM – représentant du service eau de la Collectivité territoriale de Martinique – CTM.

**Assistaient :**

M. Loïc MANGEOT - ODE ; Mme Gaëlle HIÉLARD - ODE ; M. Emmanuel COLLIN – ODE ; M. Michel HAUUY - DEAL ; M. Christophe GROS - DEAL ; M. Jean-Yves LAMBERT – DEAL ; M. Jean-Michel POUTIER - DEAL ; M. Fabian RATEAU – ONF ; Mme LAPU Murielle – CACEM ; Mme Laurence LOUISON – CACEM ; Mme DEROND Dominique – CACEM ; M. Philippe BOUCHET - MNHN ; M. Guillaume DIRBERG – MNHN ; M. Claude BOUCHON – UA.

## Ouverture de séance

L'ordre du jour est le suivant :

- 1/ Approbation du PV de la plénière précédente
- 2/ Bilan mi-parcours du programme de mesures
- 3/ Modèle de gestion de la ressource en eau
- 4/ Plan national d'actions iguanes aux Antilles
- 5/ Espèce exotique envahissante *Miconia calvescens*
- 6/ Espèce exotique envahissante *Salvinia Molesta*
- 7/ Situation des coraux/herbiers suite aux manifestations nautiques
- 8/ Projets d'intérêt général d'EDF
- 9/ Point sur la consultation du public
- 10/ Point sur les listes d'habitats naturels pouvant faire l'objet d'un arrêté préfectoral de protection
- 11/ Bilan de l'opération Madibenthos
- 12/ Proposition de gel du taux de la redevance

En attendant d'avoir le quorum, Mme TOUL propose de commencer par les points d'information qui ne nécessitent pas de vote. Elle indique qu'un certain nombre de collègues notamment M. MONTHIEUX devraient les rejoindre et excuse Mme Patricia TELLE qui devrait aussi arriver en cours de séance.

Mme TOUL rappelle que M. AMOUSSOU-ADEBLE a quitté le territoire et a été nommé sur un autre poste.

M. Antoine POUSSIER, Secrétaire général de la préfecture se présente et précise que compte tenu de contraintes d'agenda, il sera obligé de quitter la réunion au bout d'une heure.

Mme TOUL indique que dans l'attente du quorum M. LAMBERT de la DEAL va présenter le bilan à mi-parcours du programme de mesures.

## Point n° 2 - Bilan mi-parcours du programme de mesures

M. LAMBERT fait son exposé.

Il le complète en indiquant de mémoire qu'en Martinique il y a 34 ou 35 points d'eau -eaux souterraines ou cours d'eau- dans lesquels on capte la ressource pour l'eau potable. Un certain nombre n'ont pas encore de périmètre de captage et ne sont réglementairement pas établis comme celui de la Capot. L'ARS a organisé une réunion dernièrement avec les collectivités concernées pour voir dans quelle mesure, la mise en place de ces périmètres pouvait être finalisée. La Capot est un captage « Grenelle » pour lequel une aire d'alimentation du captage et des mesures agro-environnementales et climatiques doivent être mises en place.



M. LAMBERT espère que dans les trois prochaines années, il y aura des captages qui seront réglementairement établis.

Mme TOUL indique à Mme TOULON qu'elle a envoyé un courrier au président du Conseil exécutif de la CTM concernant le cas de la rivière La Capot et qu'elle n'a pas eu de réponse écrite, bien qu'elle sache que des réflexions sont en cours dans les services.

M. POUSSIER rajoute qu'effectivement certains captages n'ont pas encore de périmètre de protection, mais bien évidemment le contrôle de la qualité de l'eau réalisée par l'ARS ne révèle aucune difficulté. Il souligne que l'on est dans un dispositif de défense en profondeur et que l'eau délivrée par le réseau est parfaitement potable.

M. COCO s'étonne qu'il n'y ait pas le logo du Comité régional des pêches sur le document présenté. Il indique qu'il est deuxième vice-président du Comité régional des pêches et marin-pêcheur des Anses d'Arlet et que la nouvelle équipe fait des propositions dans les instances où elle siège.

M. LAMBERT répond que les logos présentés sont ceux des organismes qui ont financé des actions et qu'il reste deux ou trois ans pour faire un état des lieux exhaustif de l'ensemble des actions menées. Il se dit intéressé de savoir si le Comité régional des pêches a des éléments qui concernent directement l'amélioration de la qualité des masses d'eau comme la manière de pêcher. Il précise que cela pourrait apparaître dans le plan d'action opérationnel territorialisé. Il complète en disant que ses coordonnées sont dans le rapport et qu'il est disponible pour voir avec M. COCO s'il y a certaines choses à rajouter.

M. PAVIOT aborde le sujet du montant de la consommation de l'enveloppe et demande si on en est bien à 104 millions de consommations sur les 507 millions du plan. Il souhaite savoir qu'elle est la part réservée au risque climatique.

M. LAMBERT répond qu'au niveau de l'Europe le sujet est traité par la KTM 24 (adaptation au changement climatique). Il rajoute que c'est un domaine dans lequel on peut classer beaucoup d'actions et que son montant atteint plus de 5 millions d'euros. Il renvoie au rapport détaillé où il y a un chapitre spécial sur la KTM 24. Il rappelle l'importance de codifier les actions pour l'Europe, même si pour certains membres du comité, un classement différent pourrait être fait. Il constate que l'ensemble des domaines prévus a été au moins initié et que des actions ont été réalisées.

Mme TOUL intervient au sujet de l'état d'avancement des actions de réduction des pesticides, hors agriculture, pour avoir des informations sur la constatation de leur achèvement.

M. LAMBERT répond qu'au niveau de la KTM 50, il y a des actions prévisionnelles engagées et pour certaines d'entre elles terminées. Il s'agit de celles du plan Ecophyto et des jardins sans pesticide.

## Point n° 1 – Approbation du PV de la plénière précédente

Mme TOUL indique que le quorum est atteint et qu'il y a lieu de revenir à l'ordre du jour avec l'approbation du PV de la plénière précédente. Elle demande s'il y a des observations.

En l'absence d'observation, l'approbation est mise au vote.

Mme BONNARD s'abstient, car elle n'était pas présente.

Vote contre : aucun

Le PV de la plénière précédente est donc adopté à l'unanimité moins une abstention.

## Point n° 8 – Projets d'intérêt général de EDF

Mme TOUL propose que l'on passe au point concernant EDF. Elle rappelle qu'il s'agit d'un avis sur le classement de ces projets sur la liste des projets d'intérêt général majeur, liste annexée au SDAGE.

M. POUTIER présente le cadre réglementaire des projets d'intérêt général majeur. Il s'agit de deux projets présentés par EDF soumis à plusieurs procédures légales : autorisation loi sur l'eau, cas par cas, dérogation d'espèces protégées et occupation du domaine public.

M. COCO demande à connaître la zone exacte où doivent être réalisés ces projets.

M. POUTIER répond que le projet va être par la suite présenté par EDF.

Mme TOUL indique que M. JEAN-BAPTISTE d'EDF fera sa présentation. Elle explique que celle de M. POUTIER est là pour expliquer pourquoi ce projet est soumis à l'avis du CEB.

Mme CHEVASSUS précise que dans le cadre du SDAGE actuel, on n'a pas annexé de liste de projets d'intérêt général et que l'on a la possibilité de compléter ce schéma en rajoutant ces éléments avec les deux projets présentés. Il pourrait y en avoir d'autres dans le futur SDAGE.

M. BELLEMARE demande qui juge de la faisabilité ou pas du projet et si la dérogation peut être accordée si les coûts techniques élevés ou la faisabilité ne permettent pas une option environnementale moindre. Il précise sa question dans le cas où le coût serait tellement élevé que l'on ne pourra pas faire autrement que d'accepter la dérogation. Il souhaite savoir qui prendra la décision finale d'autoriser le projet.

M. POUTIER répond que la décision sera prise par le préfet au vu des différents avis qui seront émis par les organismes consultés et les résultats de la consultation du public.

Mme TOUL ajoute que c'est bien pour cela que ce projet est soumis aux différentes collectivités et c'est fort de tous ces avis, que le préfet pourra valider ou pas la nécessité d'aller vers ces propositions.

M. POUSSIER complète en disant qu'il y a deux étapes, premièrement l'inscription en tant que projet d'intérêt général, donc susceptible de faire l'objet d'un certain nombre de dérogations, et ensuite l'arrêté qui autorise et qui fait l'objet d'une deuxième consultation. Il rajoute qu'on est bien dans l'étape où on vérifie qu'il n'y a pas d'alternative économiquement environnementale raisonnable et que nous sommes contraints de l'inscrire comme projet d'intérêt général au SDAGE.

Mme RENARD réagit sur la liste de personnes qui sont consultées et pose deux questions. D'une part, elle demande s'il y a une contre-expertise technique qui permet de dire qu'il n'y a pas d'autres possibilités techniques à un coût raisonnable autre que le projet présenté par EDF et d'autre part s'il y a des experts techniques qui pourront donner un avis.

M. POUTIER répond que l'on a consulté différents organismes dont les collectivités, les organismes liés à certains domaines comme électricité ou le milieu marin et quelques services internes à la DEAL. Il rajoute que l'on s'appuie sur les éléments transmis par EDF pour estimer s'ils sont cohérents et qu'à partir des éléments fournis, une synthèse sera faite.

Mme TOUL rajoute qu'il y a quand même l'avis du SMEM qui pourrait nous éclairer.

M. POUTIER précise qu'il y a un service à la DEAL chargé de l'énergie et une personne qui s'occupe du domaine de l'électricité et qu'il y a des compétences diverses et variées qui vont se pencher sur le sujet.

Mme TOUL propose de passer la parole à M. Christophe GROS pour donner plus de précisions.

M. GROS revient sur la question initiale qui est de savoir s'il s'agit d'un projet d'intérêt général majeur, ce qui ne veut pas dire que le projet sera autorisé. Il rappelle que la première étape consiste à savoir si ce projet est utile pour la Martinique et s'il répond bien à la définition du projet d'intérêt général majeur. Dans le cas où le projet sera déclaré d'intérêt général majeur par le préfet, il sera soumis à autorisation au titre de la loi sur l'eau. Dans ce cadre, EDF devra fournir un dossier complet qui sera instruit par les services de l'État et qui sera soumis au CODERST. Suite à cet avis, ce projet sera autorisé ou non par le préfet. Il rappelle pour conclure que c'est donc une première étape située en amont où on n'a pas forcément tous les détails du projet contrairement à ce qui sera développé ultérieurement dans le dossier qui sera soumis au CODERST.

Mme CHEVASSUS, pour répondre à la question de Mme RENARD sur l'expertise technique, rappelle que le Comité de l'eau et de la biodiversité a à sa disposition le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel qui vient d'être renouvelé il y a peu de temps. Elle mentionne que le CEB peut saisir ce conseil pour avoir un avis complémentaire sur le projet, mais que cela n'exonère pas de toutes les phases d'instructions réglementaires auxquelles le projet sera soumis.

M. COCO souligne que dans les organismes consultés, il ne voit pas le Comité régional des pêches. Il ajoute qu'il y a quand même une activité économique qui sera concernée. Il réitère sa demande de connaître la position du projet.

M. POUSSIER répond qu'il y a deux phases, la première porte sur le caractère d'intérêt général du projet et à ce titre ce sont plutôt les collectivités qui sont consultées. La question est de savoir si créer une ligne de haute tension de 63000 volts en Martinique qui relie le centre de production de Bellefontaine au centre de consommation principale de Fort-de-France ou de Schoelcher est important pour la

Martinique ou pas. Après, il y a une deuxième étape beaucoup plus technique et consultative qui va concerner le projet lui-même, son tracé, le fuseau, l'impact sur l'environnement, l'équilibre des mesures de limitation de l'impact. Il recentre le débat en disant qu'actuellement, la discussion porte sur le caractère d'intérêt général du projet et propose qu'on passe la parole au pétitionnaire pour qu'il présente le projet.

Mme TOUL précise que quand on va passer effectivement à la phase projet, la question se posera de savoir s'il y a impact ou pas sur l'environnement en consultant les différents acteurs concernés et qui utilisent l'espace pour se développer. Elle complète en indiquant que la question posée à ce stade est de savoir si le projet est vraiment d'intérêt général pour la Martinique.

M. NADEAU réagit en affirmant ne pas comprendre la logique où on pourrait exclure certains organismes dans un premier temps alors que cette phase de vérification du caractère d'intérêt général par rapport à des alternatives possibles est très importante. Il rajoute que l'impact sur l'environnement est réel, et qu'il faut donc analyser les possibilités d'alternatives et consulter un certain nombre de personnes qui devraient l'être.

Mme TOUL répond qu'au fur et à mesure de l'avancée du projet, l'avis des différents acteurs seront pris en compte et qu'ils auront un impact sur la décision prise in fine. Elle indique que le fait d'avancer progressivement ne devrait pas gêner le bon déroulement de la procédure, d'autant que c'est un sujet nouveau pour lequel le CEB.

M. POUSSIER réagit à la remarque du Maire du Prêcheur en rappelant qu'il y a une première question sur le caractère l'intérêt général posée à certains interlocuteurs et qu'elle ne préjuge pas de l'avenir de la réalisation ou non du projet. La question posée est de savoir si envisager une dérogation est possible ou pas, ce qui est une question non pas théorique, mais générale que l'on pose à certains interlocuteurs. Il complète en affirmant que dans une deuxième étape, on étudiera la possibilité qu'il y ait des alternatives possibles au projet présenté par EDF et que d'autres interlocuteurs seront interrogés.

M. NADEAU souligne qu'il n'est pas spécialiste de ces questions d'électricité ou d'énergie. Il s'agit de tirer un câble à haute tension entre une unité de production et une zone de distribution. Il pense qu'il y a des alternatives en termes d'énergies renouvelables, par exemple pour améliorer la qualité de fourniture de l'énergie à la zone centre. Il annonce qu'une alternative ne peut être décidée que dans la première phase, car une fois qu'on a décidé que l'on met en place le câble, on va vérifier ensuite les modalités techniques d'installation de celui-ci. Dans ce cas, on est en deuxième phase et la décision aura presque déjà été prise et revenir dessus peut avoir une incidence économique certaine.

Mme TOUL demande à Mme CHEVASSUS si la décision de tirer le câble est déjà prise.

Mme CHEVASSUS précise que la question posée au CEB est de savoir si le projet est d'intérêt général ou non pour la Martinique. Dans le cadre de la doctrine éviter-réduire-compenser, EDF devra démontrer quelles sont les mesures d'évitement de réduction ou de compensation qui ont été prises. Elle réaffirme que la question posée est de savoir si le projet a un intérêt général ou pas pour la Martinique ? Elle suggère de laisser le pétitionnaire présenter le projet. Ce dernier pourra apporter des précisions et des éléments de réponse aux questions posées.

Mme TOUL annonce être d'accord avec les observations de M. NADEAU. Elle rajoute que le seul petit bémol qu'elle mettrait à l'observation de M. COCO, c'est qu'il représente aujourd'hui le Comité des pêches et donc son organisme est consulté directement ou indirectement, au sein du CEB. Il va donner son avis, émettre ses réserves et fera remonter ses observations qui devront être prises en compte. Elle rappelle qu'il y a aussi au sein du comité d'autres organismes qui sont présents et qui devront au sein du CEB d'aujourd'hui faire remonter leurs observations.

M. COCO souhaite que le bureau ou le conseil d'administration du Comité régional des pêches soit consulté. Il est le porte-parole de la profession au sein du CEB, mais qu'il ne peut pas engager l'organisme qu'il représente si ce dernier n'a pas été consulté.

Mme TOUL rappelle être représentante de la Collectivité territoriale de la Martinique et rajoute qu'en l'état actuel des choses, on ne peut pas donner d'avis, car il faudrait que le porteur du projet présente celui-ci. Elle note qu'aujourd'hui, on n'en a pas réellement connaissance.

Mme TOULON précise que l'on va répondre à la question de savoir si ces deux projets sont des projets d'intérêt général pour la Martinique. Elle donne son avis en affirmant que ces deux projets ne vont pas du tout dans le sens du développement durable pour la Martinique et que le grand danger de définir ces projets comme projets d'intérêts généraux, c'est de leur ouvrir la porte à des dérogations.

Mme TOUL intervient pour permettre aux personnes de EDF de présenter le projet et indique qu'ensuite il sera possible de faire remonter tous les avis et observations du CEB. Elle recadre le débat en réaffirmant qu'on ne peut pas donner un avis tant que le projet n'a pas été présenté et qu'ensuite on fera toutes les remarques et les observations utiles.

M. LAMBERT rappelle qu'en 2010 a été mise en place en outre-mer en général, une réglementation thermique sur le bâti donc sur le logement d'habitation et le logement tertiaire et que quelques années après, des dispositions spécifiques à la Martinique ont été mises en place par la CTM.

Mme TOUL réaffirme qu'il faudrait écouter le porteur de projet pour qu'ensuite tous les avis, toutes les observations soient les bienvenus et figurent au PV. La décision du CEB sera prise avec ces éléments.

M. Jacques JEAN-BAPTISTE, responsable infrastructure à EDF, remercie pour l'intérêt porté aux deux projets et fait sa présentation d'abord la partie technique et ensuite sur la méthodologie.

Mme TOULON indique que si l'on accepte que ces projets soient classés en projets d'intérêt général majeur pour la Martinique, cela permettra d'obtenir des dérogations mêmes sur des biocénoses qui sont protégées, comme les coraux, ce qui est dangereux. Elle continue en disant que ces deux projets ne vont pas dans le sens du développement durable et qu'on est en train de conforter la Martinique dans un système qui ne va pas dans le sens de la transition énergétique.

Elle souligne que l'électricité qui arrive à Fort-de-France est produite à Bellefontaine et que l'objectif est de traverser la baie pour alimenter la péninsule du sud-ouest. Cependant, pour aller vraiment vers la transition énergétique, il faut réduire la consommation, donc pourquoi ne pas utiliser la zone du sud-ouest comme un projet pilote qui va permettre à la fois de réduire la consommation d'énergie des collectivités et d'augmenter la production d'énergies renouvelables. C'est en effet, une zone suffisamment ensoleillée pour la production d'énergie solaire et avoir une autoproduction avec tous les centres commerciaux et les zones commerciales existantes ou à venir.



Elle rappelle qu'il était question à un moment de centraliser toutes ces productions dans un centre de stockage des énergies renouvelables qui servirait à travers les réseaux existants à toute la péninsule du sud-ouest.

Elle insiste pour s'engager dans ce type de systèmes qui vont rendre des petites portions du territoire autonomes avec de l'autoproduction et des stockages localisés dans ces zones à l'instar des éoliennes.

Elle rappelle que la Martinique n'est pas connectable à 7000 km, mais que cela est possible avec la Dominique ou l'arc antillais. Si le projet de la Dominique n'est plus à l'ordre du jour, elle souligne que les éoliennes sont là et vont desservir toute une zone.

Elle proclame que le vrai intérêt de la Martinique, c'est d'entrer dans ce développement durable et de production autonome, comme avec l'énergie solaire, au lieu de conforter des systèmes dépassés.

Elle note qu'il y a un intérêt financier pour EDF de vendre son électricité, mais indique qu'il faut laisser aussi aux autres la possibilité de diversifier la façon de produire des énergies renouvelables.

Elle affirme que EDF ne produit aucune énergie renouvelable, en reconnaissant toutefois qu'il y a des certificats d'économie d'énergie qui sont émis.

Elle réaffirme qu'on est dans une île où il y a du soleil, où il y a du vent et où on peut se connecter avec la géothermie et conclut en indiquant qu'elle refuse catégoriquement ce projet.

M. JOSEPH-ANGELIQUE revient sur le projet de ligne 63 000 V et note que si EDF veut sécuriser les réseaux, c'est pour avoir deux moyens de connexion, quel que soit le point où on est. Il constate cependant que pour Saint Pierre-Marigot, le réseau n'est pas bouclé. Il propose de réaliser une ligne par voie maritime entre Saint Pierre et Marigot, car un projet par voie terrestre conduirait à traverser la montagne Pelée alors qu'il y a le projet UNESCO.

Il déclare que si on veut que le réseau 63 000 V soit robuste, il faut obligatoirement qu'il soit bouclé, d'autant plus qu'il a un projet de connexion avec la Dominique qui nécessitera d'évacuer l'énergie arrivant par le nord.

Il précise que l'assemblée de Martinique dont il est président de la commission énergie n'a reçu aucune invitation, ni dossier depuis décembre 2016. Il rappelle que la CTM dispose d'une habilitation dans le domaine et qu'elle doit être consultée.

Il annonce que sur la zone Trois Îlets, Diamant, Anses d'Arlet, l'autonomie énergétique est possible grâce à l'éolien, l'énergie solaire, mais que cela nécessite de développer des capacités de stockage pour ne plus avoir à faire traverser les câbles.

M. VEDERINE indique qu'il est entièrement d'accord avec Mme TOULON et M. JOSEPH-ANGELIQUE et demande si les utilisateurs de l'espace marin ont été informés et questionnés, car ce sont les premiers à utiliser cet espace. Il rappelle la sentence « Tout ce que tu fais pour moi et sans moi, tu le fais contre moi » et se demande « Où est le peuple » par rapport à la réunion qui semble être un péplum d'intellectuels et de gens fulminant de la pensée. Il réitère sa demande d'avis de la population et souhaite avoir un retour de celle-ci.

Mme RENARD demande quel est le coût des projets pour la solution par voie maritime et pour la solution par voie terrestre qui a été écartée pour des questions environnementales. Elle souhaite connaître les autres impacts environnementaux en dehors de la gêne à la circulation et plus généralement ceux de la solution terrestre au regard de la solution maritime. Elle souhaite savoir si les lignes aériennes existantes seront abandonnées, car elles sont susceptibles d'avoir un impact sur la santé.



Elle rajoute qu'elle ne sera pas en capacité de se positionner sur l'intérêt général du projet, par contre elle peut dire qu'il y a un intérêt général à sécuriser et à renforcer l'alimentation électrique, mais n'est pas convaincue que cet objectif passe par ce type de projet.

Elle s'étonne que l'on soit encore à se concentrer sur une même unité de production alors qu'on aurait pu envisager les solutions alternatives à partir d'énergie renouvelable répartie sur l'ensemble du territoire.

Elle ne pense pas qu'on soit sur une logique de transition énergétique, mais sur une solution de maillage du réseau, toujours à partir d'une même ressource d'origine fossile qui est la centrale de Bellefontaine.

Elle aimerait voir des projets plus innovants et estime qu'on est toujours dans le même mode de pensée qu'en 1986, à part le câble qui sera différent. Elle apprécierait d'avoir des projets de centrales photovoltaïques, éoliennes ou d'autres formes d'énergie qui permettent de répondre à ce besoin de sécurisation. Elle conclut en disant que le projet tel que présenté aujourd'hui ne la convainc pas.

Mme TOUL souligne qu'il y a nécessité à sécuriser le réseau, mais elle est très interrogative quant à la solution présentée qui n'est pas assez axée sur les énergies renouvelables. Elle constate ne pas avoir eu connaissance des observations qui avaient été faites lors des différentes consultations notamment de la Région, du Conseil général et d'autres organismes comme l'ASSAUPAMAR.

M. JEAN-BAPTISTE indique qu'il est assez d'accord avec les observations qui viennent d'être faites.

M. JEREMIE annonce qu'il est partisan de la géothermie. Il indique que vu le coût du pétrole qui est en constante augmentation, cela va se répercuter sur le porte-monnaie du consommateur.

Il demande quelle disposition a été prise pour le passage du câble de Bellefontaine à Fort-de-France au niveau du grand port pour la protection des biocénoses et quelle solution a été mise en place pour protéger le récif.

Il pose la question de l'avenir de l'ancien câble Fort-de-France - Trois Îlets et pense qu'il faudrait le sortir de l'eau et ne pas le laisser tel un déchet.

M. JEAN-BAPTISTE répond aux différentes interventions de la façon suivante :

- EDF construit des réseaux pour aller vers la transition énergétique.
- EDF est de moins en moins productrice d'énergie, mais de plus en plus distributrice.
- EDF se doit d'intégrer toute production à son schéma global de consommation.
- Les participants ont parlé de géothermie sur les Anses d'Arlet ou de l'énergie photovoltaïque qui est beaucoup moins fiable et plus volatile. Plus il y a de réseau, plus EDF est en mesure de mutualiser les différents moyens de production. EDF ne fait pas de réseau pour faire des réseaux, mais pour sécuriser et garantir à l'ensemble des Martiniquais une énergie de qualité et surtout à toutes heures.
- La réponse à la question du non-bouclage par le nord relève d'une part d'une contrainte financière dans le cas du passage des câbles sous-marins entre Bellefontaine et Marigot sur les fonds à 1500 m et sur une distance de 100 km ou d'autre part d'une question environnementale dans le cas du passage d'une ligne aérienne entre Saint-Pierre et le Marigot en plein Parc Naturel Régional.
- Pour les réseaux moyenne tension qui sont tous construits en souterrain, EDF enlève la partie aérienne. Cette décision n'est pas prise pour les réseaux à haute tension à 63 000 V.
- EDF n'arrive pas à garantir la consommation et la sécurité de Fort-de-France.

- Tous les moyens discrets et qui permettent de ne pas polluer l'environnement afin de minimiser l'impact sur l'environnement seront privilégiés. Pour répondre à la question posée sur la ligne terrestre, il y a 21 cours d'eau à passer entre Bellefontaine et Fort-de-France.
- Pour sortir de Saint-Pierre pour arriver à Fort-de-France par la route en temps normal, c'est complexe. Avec des travaux d'une durée de six mois, cela risque d'être très compliqué. Il y a également des questions de dégradation environnementale en plus du problème économique.
- Le câble sous-marin entre Bellefontaine et Fort-de-France est ensouillé à 1,50 m en dessous du fond de la mer.
- Différents organismes ont été consultés. Le comité de pêche a été partenaire sur l'opération en mettant à disposition des bateaux et en faisant des études sur certains types d'espèces pour savoir si elles étaient impactées par les champs magnétiques qui pourraient émaner des câbles.
- Concernant le tracé, c'est la concertation qui a permis de faire le choix du nord plutôt que celui du sud au niveau de la baie de Fort-de-France.
- Pour répondre à M. JEREMIE, il y a un point au nord de la Caye Mitan où il pourrait y avoir sur quelques mètres une colonie de coraux particuliers sur la zone. Pour l'instant c'est le seul point trouvé qui pourrait poser un problème.
- Sur la technique utilisée pour la partie fond corallien, EDF essaie d'éviter au maximum et si ce n'est pas possible de compenser.
- Le projet de Bellefontaine Fort-de-France est d'un montant de 60 millions d'euros environ.
- Le projet entre Fort-de-France et les Trois îlets se monte à 6 millions d'euros.
- Les deux projets sont bien distincts.

M. JEREMIE demande quel est le coût pour enlever le câble actuel.

M. JEAN-BAPTISTE répond :

- La solution terrestre entre Bellefontaine et Fort-de-France coûte 45 millions d'euros, mais que compte tenu des contraintes de circulation la solution maritime a été préférée.
- De Fort-de-France à Trois Îlets il y a deux options sachant que la problématique est la même avec environ 20 km de câbles, mais on ne résout pas complètement le problème de la transition énergétique avec la solution terrestre.
- Le projet présenté permet de distribuer de l'énergie depuis les Trois Îlets vers Fort-de-France et inversement de Fort-de-France vers les Trois Îlets.
- Les deux solutions sont au même niveau de prix : 6 millions d'euros environ.
- Le câble sous-marin actuel est bien intégré au paysage, donc le sortir provoquerait des dégradations de la biocénose et des fonds marins. Il sera laissé sur les zones où il est parfaitement intégré et il sera enlevé sur les fonds sableux ou vaseux, car cela a été conseillé par l'ensemble des usagers concertés.

M. JEREMIE intervient sur la Caye Mitan et le câble nord en disant qu'il est opposé au système de compensation, car si on passe vers le sud c'est beaucoup plus simple. Il rappelle qu'il y a la problématique du mouillage dans le port des grands navires et indique être opposé au scénario où on casse pour enlever.

Mme TOULON qui préside l'assemblée pendant quelques minutes, émet l'hypothèse où le projet Fort-de-France - Trois Îlets ne se ferait pas et que la presqu'île du sud-ouest ne serait plus alimentée depuis l'hydrobase, ce qui conduirait à conserver l'énergie pour Fort-de-France. Elle questionne EDF dans le cas

de cette autonomie pour savoir si l'énergie qui ne sera pas utilisée ne permettra pas de moins alimenter Fort-de-France depuis Bellefontaine.

M. JEAN-BAPTISTE répond que EDF doit garantir à l'ensemble de ses usagers une énergie de qualité, fiable, et elle le fait à partir de projets qui sont à 98 % du temps des projets privés à puissance et énergie variables. Il fait remarquer que EDF n'a pas le droit de privilégier des producteurs.

M. COCO revient sur l'accompagnement du Comité des pêches et demande pourquoi ne pas faire passer les câbles dans les zones sableuses, car il y a d'autres intérêts en jeu comme ceux de la pêche ou des clubs de plongée. Il rappelle en prenant l'exemple du chlordécone, que c'est la pêche qui en souffre aujourd'hui. Il pense que l'on peut éviter la Caye même si ça va coûter un peu plus cher.

Mme CHEVASSUS pense que cette question doit être discutée dans la deuxième phase.

Mme TOUL qui a repris la présidence de l'assemblée, demande s'il y a un impératif de date pour l'avis du Comité de l'eau et de la biodiversité.

M. POUTIER répond que la consultation dure 2 mois avec une réponse attendue avant la fin du mois de décembre.

Mme TOUL questionne sur la possibilité de repousser ce délai à février par exemple.

Mme CHEVASSUS précise que si l'assemblée veut un temps de réflexion supplémentaire, elle pense que cela est possible.

Mme TOUL confirme qu'un délai supplémentaire serait nécessaire à l'assemblée et pour que EDF revienne avec des réponses.

Mme ADIN propose dans le cas d'un allongement de délai pour l'avis, que l'on puisse annexer aux documents une analyse coût-efficacité. Elle précise que cela se fait dans les autres SDAGE sur les autres territoires.

M. NADEAU souligne que la notion d'intérêt général est très relative comme le montre à titre d'exemple un arrêt du Conseil d'État en faveur de l'usine Peugeot à Sochaux.

Il note également que le problème de EDF, c'est le transport de l'énergie et non la production, ce qui revient à se questionner sur le positionnement des lieux de production.

Il rappelle que la temporalité du développement durable n'est pas celle de la logique du système et qu'il faudrait expérimenter des zones autonomes en matière de production et de fourniture d'énergie.

M. JEAN-BAPTISTE mentionne que pour EDF l'autosuffisance est martiniquaise.

Mme TOUL remercie EDF pour la présentation.

M. POUSSIER réagit à l'intervention de M. NADEAU en rappelant qu'on a quand même le sujet de sécurité de l'alimentation électrique. Il rajoute que l'on est tous d'accord sur le fait que renforcer la sécurité du Martiniquais est quelque chose d'important, mais qu'il y a des phénomènes de plus en plus brutaux d'où l'intérêt du sous-marin plutôt que l'aérien. Il indique être allé à Saint-Martin 24 heures après le cyclone et les habitants auraient préféré avoir des lignes sous-marines.

Il rappelle que la politique de transition énergétique est progressive, qu'elle s'appuie sur des énergies renouvelables et que EDF s'y est engagée. Il précise qu'à sa connaissance il y a du photovoltaïque en Martinique dont on connaît les limites et les inconvénients, mais également les avantages. On n'a pas encore le modèle où chaque Martiniquais pourrait produire son électricité. Le monde réel, c'est que la production se fait pour l'instant essentiellement à Bellefontaine, à la Pointe des grives et un peu au Galion.

Il complète que les Martiniquais ont besoin d'avoir de l'électricité même quand il y a un problème sur une partie du réseau.

Il se dit très avide d'expérimentation, d'idées nouvelles, mais rajoute que dans le monde actuel et avec les lignes présentes, adjoindre une boucle sous l'eau, augmentera les chances de bon fonctionnement du réseau et que cela n'est en rien contraire aux ambitions de transition énergétique qui sont affichées.

Il précise que quand on met un câble sous-marin, ce n'est pas pour 1000 ans. L'ancien câble qui n'était pas très bien conçu sera enlevé dans quelques années et l'empreinte au sol restera assez limitée.

Il complète en disant que mettre un câble sous-marin entre Bellefontaine et Fort-de-France n'est en rien contraire aux projets innovants disruptifs qui peuvent être portés en Martinique.

En revenant sur la connexion avec la Dominique qui permettrait de renforcer la sécurité énergétique, il souligne que pour l'instant, on est sur une île qui n'est pas encore interconnectée. Il annonce que le jour où on sera connecté avec la Dominique et Sainte-Lucie, ce sera avec un câble sous-marin, car il n'y a pas d'autre solution.

Mme TOUL fait le constat de ne pas avoir les éclairages suffisants et elle suppose qu'il en est de même pour les personnes représentant les différents organismes. Elle propose que le sujet soit rediscuté lors d'une prochaine plénière du CEB et qu'entre-temps le dossier soit enrichi avec différents éléments, notamment le document coût-efficacité proposé par l'Office de l'eau et la proposition de M. NADEAU. Mme TOUL propose aussi que la décision du CEB sur les projets soit reportée dans un délai maximum de deux mois.

Elle met au vote ces propositions.

M. JEREMIE et M. MAISONNAVE s'abstiennent.

La décision est adoptée à l'unanimité moins deux abstentions.

### Point n° 3 - Modèle de gestion de la ressource en eau

M. Emmanuel COLLIN, chef de projet à l'ODE présente le modèle de gestion de la ressource en eau.

Mme TOULON demande comment va se faire l'information du CEB sur l'évolution de l'étude une fois que le projet sera attribué à un maître d'œuvre.

M. COLLIN répond que c'est prévu à travers le COPIL, mais à l'invitation du CEB, l'Office de l'eau peut venir présenter l'avancement.

Mme TOUL pense qu'il faudra voir au niveau du COPIL quand ce retour sera nécessaire et pourra se faire en plénière, pour que les membres du CEB puissent suivre son évolution.



## Point n° 12 - Proposition de gel du taux de la redevance

Mme TOUL propose pendant que le quorum est encore effectif de passer au point sur la redevance ODE.

M. MANGEOT présente la proposition de l'Office de l'eau de geler le taux de la redevance pour pollution domestique à hauteur du taux de 2018 et de procéder à l'ajustement du cadre financier du PPI. Il indique que le gel de cette redevance impacte le cadre financier du PPI (programme pluriannuel d'intervention) de l'Office de l'eau.

Mme TOUL propose de voter sur le gel du taux de la redevance pollution pour 2019.

Ce vote se déroule de la façon suivante :

Abstention : aucune

Vote contre : aucun

La proposition pour le gel du taux de la redevance pollution 2019 est votée à l'unanimité.

## Point n° 4 - Plan national d'Actions Iguanes aux Antilles

Mme TOUL propose de passer au point sur les iguanes, car il s'agit de la problématique des espèces exotiques envahissantes. Elle indique qu'il y a une grande confusion dans l'esprit notamment des foyalais.

M. Fabian RATEAU présente le plan national d'action pour le rétablissement de l'iguane des Petites Antilles.

Mme CHEVASSUS complète en faisant un appel aux élus de la collectivité, car les mesures du PO FEDER ne sont pas les mêmes en Guadeloupe et en Martinique. Elle précise qu'en Guadeloupe, il est possible de financer le personnel sur les mesures du FEDER contrairement en Martinique. Elle ajoute que la problématique de l'iguane des Petites Antilles est vraiment liée à une lutte contre une espèce exotique envahissante, en l'occurrence l'iguane vert et qu'il faut mobiliser des moyens humains importants. Elle rappelle qu'il n'y a pas d'autre solution pour lutter contre l'iguane commun que les captures et la destruction. Elle en profite pour lancer un appel auprès de la présidente pour qu'elle puisse relayer l'information auprès des élus.

Mme TOUL indique qu'elle a déjà prévu de faire remonter le sujet à ses collègues, notamment par le biais de M. Charles JOSEPH-ANGELIQUE qui est président de la commission développement durable de la Collectivité territoriale de Martinique et de Mme RENARD. Elle pense que le sujet est suffisamment

important pour que cela soit pris en compte par la CTM. Elle souhaite pouvoir apporter les éléments pour faire évoluer la position de la collectivité sur le FEDER.

M. JEREMIE souligne que c'est une problématique très sensible du patrimoine de la Martinique et que les Martiniquais ne sont pas assez informés sur la disparition programmée de l'iguane des Antilles. Il rajoute qu'il faudra vraiment que l'on s'applique à impliquer la population, car elle n'a pas encore conscience du problème. Il note qu'il est curieux que l'État demande à la collectivité de s'engager dans cet effort aujourd'hui alors que cela fait déjà quelques années que cet iguane est menacé et regrette de devoir travailler dans l'urgence.

Il souhaite attirer l'attention sur la population des iguanes du nord qui est celle dont il faut approfondir les connaissances et la protection. Il demande quand cette population sera évaluée pour pouvoir prendre des mesures de gestion adaptées à sa sauvegarde.

Il regrette la méconnaissance de la disparition de l'espèce locale, le manque de protection effective, mais aussi la demande faite à la CTM de soutenir financièrement un effort qui mériterait d'être ajusté avec des chiffres précis.

Mme CHEVASSUS répond que quand on demande à la collectivité d'intervenir, c'est sur l'utilisation des fonds européens comme cela se fait la Guadeloupe. Elle précise que ce ne sont pas les fonds de la collectivité que l'on souhaite mobiliser et rappelle que le financement du Ministère de la transition écologique et solidaire est conséquent depuis plusieurs années sur le sujet.

Mme TOUL indique qu'il est possible en fonction du sujet et selon les collectivités de mobiliser d'une certaine manière les fonds européens.

Mme TELLE souligne que sa préoccupation rejoint celle de M. JEREMIE en ce qui concerne la sensibilisation de la population. Elle demande ce qui a été prévu et ce qu'on peut imaginer pour aller toucher au plus près les Martiniquais pour cette action. Elle questionne M. RATEAU sur les caractères qui permettent d'identifier les iguanes issus de l'hybridation de l'iguane commun et l'iguane des Petites Antilles.

M. RATEAU répond que pour la reconnaissance des hybrides cela peut être assez facile si ce sont des croisements de première génération, mais que pour ceux de troisième ou quatrième génération, c'est assez difficile. Il précise cependant que pour l'instant en Martinique il y a relativement peu d'hybrides sauf sur l'îlet Ramier.

Mme TELLE indique que sa préoccupation concerne surtout l'information au public et s'interroge sur la méthode à utiliser pour sensibiliser la population.

M. RATEAU répond que cette question est remontée à chaque comité technique et qu'il constate que sur le terrain il y a une connaissance très faible des enjeux. Il précise qu'une animation sera faite probablement pour les scolaires et qu'il y a des actions en cours dans les médias et sur les pages Facebook. Il signale cependant une difficulté à communiquer sur l'élimination de l'iguane commun, qui peut desservir l'action comme cela a été le cas à Saint-Barthélemy.



Mme TOULON demande si on peut mettre les iguanes des Antilles qui sont dans le nord dans une petite réserve pour les protéger de l'invasion de l'autre espèce, pour qu'ils procréent enfin d'augmenter leur population. Elle propose d'utiliser pour cela des jeunes volontaires au service civique.

M. RATEAU déclare que la translocation d'iguanes des Petites Antilles sur des îlets non colonisés pour être protégés mécaniquement par la mer est une possibilité qui a déjà été expérimentée dans le premier PNA, mais qui a échoué, car à l'époque on ne savait pas que l'iguane commun allait arriver. Il indique que cette possibilité est toujours à l'ordre du jour, mais que ce n'est pas une priorité du PNA. Il argumente sur la durée du PNA qui est de cinq ans, en précisant que dans ce laps de temps on pourra toujours trouver des iguanes du nord de la Martinique ou de Chancel pour les mettre dans des réserves ou sur des îlets, car c'est une espèce qui vit 20 ans. A contrario, il précise que dans un délai de cinq ans, il sera peut-être trop tard pour lutter contre l'iguane commun.

Il rappelle aussi que la conservation ex-situ, c'est-à-dire dans les îles et dans les parcs est un point important, mais que cela viendra après.

En réponse à la question de Stéphane JEREMIE en ce qui concerne l'étude de la population du nord de la Martinique, il indique qu'un grand nombre d'actions sont prévues. Il annonce qu'en 2019 un grand programme de suivi des iguanes du nord sera mis en place et que dans le dossier FEDER qui sera déposé prochainement de nombreuses actions sont prévues.

Il conclut en disant que le problème de l'iguane des Antilles, c'est que c'est une population très difficile à protéger, car directement en contact avec l'iguane commun comme c'est le cas au Prêcheur ou au Gros-Morne.

Mme CHEVASSUS souligne qu'il est plus facile de préserver une population sur un îlet où on a une barrière physique de par la mer que dans les territoires du nord où le lien entre l'iguane vert et l'iguane Petites Antilles ne pourra être empêché, car ce sont des milieux ouverts par nature.

Mme TOULON déclare que le sujet est assez sensible, car une certaine affection s'est développée entre la population et les iguanes et la population ne fait pas la distinction entre les deux espèces. Elle souligne qu'il faut trouver la meilleure méthode pour sauvegarder cette espèce. Elle pense qu'au niveau du CEB, il va falloir réfléchir aux actions de communication auprès de la population et que toutes les forces et toutes les énergies ne seront pas de trop pour avancer dans ce sauvetage.

## Point n° 9- Point sur la consultation du public

La présentation de la consultation publique sur l'eau est faite par Mme Gaëlle HIELARD.

Mme HIELARD rappelle qu'une consultation sur les enjeux de l'eau a été organisée du 2 novembre 2018 au 2 mai 2019. Les acteurs institutionnels de l'eau sont tous concernés et consultés pendant quatre mois. Cette consultation a commencé le 2 novembre et il y a eu un séminaire des acteurs de l'eau le 22 novembre qui a eu un vif succès.

Mme TOUL indique qu'elle compte vraiment sur une forte mobilisation de tous les acteurs du Comité de l'eau et de la biodiversité et qu'elle espère que tous ceux qui ont reçu le questionnaire vont le retourner bien remplis, le plus rapidement possible.

Elle ajoute que nous avons besoin que les membres du CEB servent de relais au plus près du territoire, car c'est un challenge que nous nous sommes lancés. La problématique de l'eau est un sujet sensible pour le territoire qui passionne les Martiniquais. Il est difficile de construire et d'améliorer les choses si nous n'avons pas les éléments qui permettent de toucher complètement l'enjeu et de savoir comment la population appréhende cet enjeu. Il faut vraiment pouvoir arriver à une forte mobilisation. Une manifestation est par ailleurs prévue ce soir aux Anses d'Arlet. Mme Toul lance un appel à la participation citoyenne. Elle compte aussi sur le maire du Robert, président de Cap Nord pour mobiliser les forces et les bonnes volontés pour pouvoir accompagner dans cette consultation.

Elle rappelle que la biodiversité est un sujet qui doit être porté au plus près de la population qu'il est nécessaire de sensibiliser. C'est une problématique importante pour le développement durable et pour les générations futures.

Mme TOULON demande quel est l'avancement des relais associatifs, car un jury devait se réunir.

Mme TOUL répond que la date de réunion du jury est fixée au 14 décembre.

Mme HIELARD rajoute que cela a bien fonctionné pour une première fois, car il y a eu en un mois de consultation 12 retours d'associations. La partie analyse est en cours et sera validée d'ici demain. Le jury sera invité le 14 décembre à 10 heures afin de sélectionner environ 6 dossiers.

Mme TOULON demande si pour les institutionnels cette durée de quatre mois va seulement jusqu'au 2 mars.

Mme HIELARD répond que c'est en fonction de la date d'envoi du courrier, qui pense-t-elle a été envoyée en novembre. M. POUTIER pourra donner des précisions<sup>1</sup>.

Mme TOUL confirme la date de réunion du jury.

*1-Le courrier a été envoyé le 13/11/2018*

## Point n° 5- Espèce exotique envahissante *Miconia calvescens*

M. VISCARDI fait sa présentation sur l'espèce exotique envahissante végétale *Miconia calvescens*

Mme TOUL souligne que quand on parle d'espèce exotique envahissante, on pense souvent au monde animal et on oublie qu'il y a des espèces végétales. C'est un sujet très préoccupant pour le territoire et pour la sauvegarde de la biodiversité.

M. DELNATTE présente l'action qui a été réalisée en octobre 2018 par l'ONF sur les stations connues, pour l'instant essentiellement au Jardin des ombrages.



Mme TOUL souligne qu'il y a un travail énorme à faire pour que l'information circule au niveau de la population. Elle ajoute que c'est une espèce qui a été introduite par l'homme en passant par les douanes. Elle pose la question de la sensibilisation des agents de ce service.

M. DELNATTE répond qu'il y a une évolution de la réglementation et que Mme CHEVASSUS pourra peut-être y répondre plus spécifiquement. Un premier texte de loi met en évidence les espèces autochtones, c'est-à-dire celles qui poussent spontanément et tout ce qui n'est pas autochtone est interdit de diffusion dans le milieu naturel. L'autre texte de loi concerne les espèces dont on sait qu'elles sont problématiques sur les territoires identiques aux nôtres et elles sont donc interdites de colportage, de plantation, de commercialisation et d'introduction dans le milieu. Il poursuit en indiquant que la formation des douaniers est problématique, car on a 280 000 espèces de plantes à fleurs et qu'il n'est pas possible de toutes les connaître.

M. VISCARDI ajoute que la législation et la réglementation sont une chose, la formation des douaniers de l'aéroport également, mais qu'il y a bien d'autres possibilités pour introduire une plante nouvelle en Martinique. L'essentiel est la sensibilisation du public et la prise de conscience que de belles plantes peuvent très vite être gênantes et dégrader l'environnement et la biodiversité des îles. Les systèmes insulaires sont des systèmes biologiques très sensibles aux invasions. Malheureusement, c'est un sujet dont on ne parle pas assez et dont l'impact a souvent été minimisé en Martinique. C'est un exemple frappant sur lequel on pourrait communiquer, connaissant les dégâts occasionnés sur autres îles. Il termine en disant qu'en plus de la réglementation, il faut une sensibilisation de grande envergure sur cette espèce en particulier, notamment par rapport au futur classement UNESCO.

Mme CHEVASSUS confirme que l'on peut effectivement tout réglementer, mais qu'ensuite il faut pouvoir contrôler alors qu'il est possible d'envoyer des graines par la poste. Comme il y a beaucoup de possibilités d'introduction sur le territoire, elle suggère de plutôt passer par la sensibilisation auprès des jardiniers amateurs pour expliquer pourquoi il ne faut pas mettre cette « jolie » plante dans son jardin par rapport aux risques pour le reste du territoire.

Mme TOUL remercie le Conservatoire de botanique et l'ONF pour la présentation et la sensibilisation sur les ravages que cette espèce peut faire sur la biodiversité. Elle précise que c'est un sujet important et qu'il y a encore beaucoup de batailles et de travail à faire à côté de toutes les problématiques eaux et assainissement.

## Point n°11- Bilan de l'opération Madibenthos

M. Philippe BOUCHET, professeur au Muséum national d'histoire naturelle et responsable de l'expédition Madibenthos fait un retour sur l'expédition et les premiers enseignements qui peuvent être faits sur la biodiversité animale et végétale. Il précise que l'expédition a duré 40 jours en septembre et octobre 2016.

M. Guillaume DIRBERG présente la diversité des habitats des espèces.

M. Claude BOUCHON présente l'état de santé des récifs coralliens.

Mme TOUL déclare qu'il y a une biodiversité remarquable qui n'existe nulle part ailleurs, mais qu'elle est malheureusement très fragilisée à cause de notre environnement dégradé. Elle indique que nous avons un rôle à jouer, une mission pour la protection de cette biodiversité.

M. BOUCHET complète en disant que la Martinique est unique et que c'est un motif de fierté et de responsabilité. Le message qui doit passer, c'est qu'il n'y a pas de Martinique de rechange. Il ajoute que c'est bien d'avoir une biodiversité qui est propre à la Martinique, car c'est un motif d'appropriation culturelle et identitaire, mais que chacune des îles des Petites Antilles est probablement dans cette situation. Il précise que la Martinique et la Guadeloupe sont les deux îles les plus intensément échantillonnées depuis 2012. Si on faisait la même chose dans d'autres îles, on aurait des résultats tout à fait semblables.

M. MAISONNAVE demande à quel moment la grande diversité va disparaître complètement puisque M. BOUCHET a annoncé que s'il y a beaucoup de diversité, il y a très peu d'échantillons.

M. BOUCHET convient qu'il ne sait pas répondre à ce genre de questions et que chacun répond avec la coloration optimiste ou pessimiste qui lui est propre. Il rajoute avoir essayé de donner des résultats déchargés de cette vision positive ou négative et renvoi au livre *Collapse* qui traite de la problématique.

M. MAISONNAVE interroge sur la possibilité de répondre à la même question dans le cas d'une nouvelle expédition dans 10 ans ou 20 ans.

M. BOUCHET répond que la Martinique est certes une île, mais qu'elle est entourée d'autres territoires. Il ajoute qu'en tant que scientifique passionné par la diversité de la biodiversité, mais aussi en tant que citoyen, il n'adhère pas tellement aux prédictions. Il revient sur l'argument présentant la perte des espèces comme un risque d'effondrement d'un écosystème. Il prend pour cela l'exemple de l'île de Pâques, qui souligne-t-il est très isolée, alors que la plupart des systèmes dans le monde sont interconnectés. Il n'y a pas selon lui d'avenir inéluctable. Il rajoute qu'il n'y a pas cependant de raison de dire qu'il n'y a rien à faire et que l'originalité de Madibenthos est d'apporter un éclairage un peu nouveau et différent, car ses participants n'ont pas la même vision que ceux qui se sont occupés des milieux martiniquais avant eux. Il termine en disant apporter un message en tant que scientifique non résident, mais c'est aux acteurs locaux de s'emparer de ces données.

Mme TOUL déclare que c'est effectivement aux élus de s'emparer de ces données pour définir les orientations du territoire et savoir comment préserver et valoriser les singularités des espèces. Elle ajoute que la question du directeur de la mer est intéressante pour lancer un signal d'alerte sur les espèces qui risquent à court, long, ou moyen terme de disparaître.

M. BOUCHET répond que le signal d'alerte était déjà lancé et que ce que fait Madibenthos, c'est à la fois lancer un nouveau signal et en même temps donner quelques éléments nouveaux d'appropriation de la diversité de la faune et la flore marine de la Martinique et peut-être apporter des pistes nouvelles d'action.

Mme CHEVASSUS demande en se basant sur le graphe comparant les abondances entre les deux territoires pourquoi il y a plus d'abondances en Guadeloupe qu'en Martinique.

M. BOUCHET répond que les chiffres sont très élevés quand on fait le bilan des espèces vues, observées et documentées en Martinique, ce qui est surprenant, car l'échantillonnage a été fait jour après jour dans un milieu qui apparaissait très abîmé. Il constate que la résistance des espèces conduit à ce que beaucoup d'entre-elles sont encore là, mais avec des effectifs très faibles.

Il est demandé à M. BOUCHET s'il a déjà vu dans ses expériences antérieures des améliorations du milieu, c'est-à-dire un retour à une diversité avec toutes les possibilités d'amélioration de traitement de l'eau qu'il a évoquées.

M. BOUCHET répond qu'il n'est pas la personne la mieux placée pour répondre à cela. Il ajoute que son savoir-faire c'est d'organiser de grandes expositions d'exploration comme celle-là et d'établir un état de référence qui peut servir dans 30 ou 50 ans. Il informe l'assemblée qu'en ce moment, il est en train de conduire en province nord de la Nouvelle-Calédonie, un retour sur un site qui avait été exploré avec cette approche-là il y a 25 ans de cela, en 1993. Il indique que c'est la première et unique fois de sa vie professionnelle qu'il aura une réponse à ces questions. Il avance que bien que la collecte des données ne soit pas terminée, il a été constaté qu'en 25 ans il s'est produit de toute évidence une augmentation des impacts de la turbidité due à une augmentation des activités minières dans la zone d'étude. Dans le même temps, il y a eu une amélioration, car il y a 25 ans, il n'y avait pas d'imagerie numérique, de séquençage de l'ADN et il a été possible de faire mieux que ce qui avait été fait. Donc ce qui a été réalisé en Martinique en 2016 a bénéficié de l'expérience de 1993. Il est convaincu que fin octobre, on dira qu'on a trouvé plus d'espèces en 2018-2019 qu'il y a 25 ans, ce qui ne veut pas dire que le milieu s'est amélioré. La conclusion est que 25 ans après, on est capable de faire mieux que ce qu'on pensait être exhaustif et très approfondi à l'époque.

M. DIRBERG déclare que la diversité des espèces n'est pas le bon indicateur de l'état du milieu, mais que c'est un indicateur du patrimoine que l'on a. Il précise que ce sont les abondances qui reflètent directement l'état et que si on modifie les activités et les pressions, on modifie les quantités. Il dit qu'il y a beaucoup d'exemples, comme lors de l'arrêt d'une activité de pêche, où le nombre de poissons augmente. Il rajoute que si on arrête de rejeter des eaux usées à un endroit, tout ce qui va se nourrir de ses eaux va régresser et tout ce qui a besoin de conditions plus oligotrophes va se remettre à émerger. Les gestionnaires du patrimoine ont à ce niveau une responsabilité vis-à-vis de la diversité des espèces, sachant qu'il est toujours plus difficile de reconnaître qu'une espèce a disparu.

M. BOUCHON prend l'exemple du pont construit à Sainte Luce sur le Trou du diable dans des conditions déplorables. Il y a eu un envasement énorme du récif de la commune et une bonne partie de celui-ci est mort, alors que la qualité des eaux côtières à l'époque était bonne. Dix ans plus tard, les dégâts ont été oblitérés par la croissance des coraux, car les récifs coralliens ont un potentiel de résilience énorme. Si on pouvait retrouver la qualité des eaux d'il y a une trentaine d'années, il est possible qu'une partie des récifs se régénère automatiquement.

M. MAISONNAVE rappelle que M. BOUCHET a parlé d'un site Internet de bancarisation des données. Il demande si au musée du père PINCHON ou ailleurs en Martinique, il y a une possibilité de découvrir tous ces travaux ou pas.

M. BOUCHET répond qu'au moment où l'expédition a été faite en 2016 cela n'avait pas été demandé, mais que l'on trouve sur le site de l'Inventaire national du patrimoine naturel des données publiques

accessibles à tout le monde. Il rajoute qu'il est tout à fait possible de dupliquer les images. Ce qui est beaucoup plus difficile est de constituer des collections de spécimens et d'échantillons, car cela est extrêmement chronophage. La conservation et la gestion à long terme de collection d'histoires naturelles sont très coûteuses. Même si les gens revendiquent souvent la possession d'échantillons parce que c'est une richesse, le coût n'est généralement pas apprécié. La constitution d'une collection demande une réflexion sur ce qu'on souhaite avoir au musée du père PINCHON, dans quel objectif et avec quels moyens humains.

Mme TOUL pense que la réflexion devra se faire au niveau de la Collectivité territoriale de Martinique.

Mme PRIAM indique qu'une exposition sur l'expédition Madibenthos se déroule actuellement au musée du père PINCHON et qu'elle durera 6 mois.

Mme HIELARD répond qu'il n'a pas été prévu avec les partenaires qu'il y ait une bibliothèque d'échantillonnage, mais il a été décidé que l'ensemble des résultats seraient disponibles à terme pour le grand public sur le site de l'Observatoire de l'eau.

M. JEREMIE demande la profondeur maximale de recherche et s'il y aura une description des niveaux trophiques et des flux de matières et d'énergie suite à cette campagne.

M. BOUCHET répond qu'il n'y a pas de description des flux, car ce n'était pas l'objet de l'expédition. Il ajoute que c'était une mission qui comprenait un travail au niveau de l'écologie à travers les habitats et les peuplements, mais pas au niveau de l'écologie fonctionnelle. Il indique avoir travaillé jusqu'à 30 m en plongée, principalement pour des raisons réglementaires plus que pour des raisons techniques. Il complète en indiquant qu'au-delà, des petites dragues ont été utilisées jusqu'à 95 m. Il rappelle qu'au départ lors de la discussion sur le projet de l'expédition, les partenaires Martiniquais souhaitaient couvrir une zone beaucoup plus profonde que la zone côtière, mais que pour des raisons logistiques, l'expédition a été restreinte à ce qui a été fait. Il informe l'assemblée que l'on ne fait pas une campagne océanographique hauturière avec les mêmes moyens, ni avec le même niveau de coût que ce qui a été réalisé. Il rajoute que l'on est en train de travailler à un suivi, une deuxième partie qui pourrait s'appeler Madibenthos 2 si on la limite à la Martinique ou Caraïbenthos si on en fait un projet régional avec les voisins de la zone économique exclusive limitrophe, c'est-à-dire la Dominique, Sainte-Lucie et la Barbade. Sur un plan scientifique, l'approche régionale séduit tout le monde, mais elle est d'une complexité institutionnelle considérable. Il note qu'il y a certes des fonds européens considérables, mais qu'il n'a pas le savoir-faire institutionnel pour monter un tel projet.

Mme TOULON demande si le matériel génétique de ce qui a été trouvé est conservé et où.

M. BOUCHET répond que ce qu'on entend par matériel génétique, c'est le prélèvement d'échantillons de tissus d'à peu près 5000 spécimens qui sont séquencés pour un ou deux des gènes classiquement utilisés pour la séparation des espèces. Il rajoute que si la question porte sur les ressources génétiques au sens biotechnologie, les protocoles permettant de faire du dépistage pharmacologique par exemple n'ont pas été utilisés, car ce n'était pas l'objet de l'expédition. Il complète en disant que les échantillons sont conservés sous forme de tissus ou sous forme d'extraits d'ADN, mais qu'il n'y aura pas d'utilisation en biotechnologie. C'est une autre approche qui n'est pas celle du projet.



Mme TOUL demande s'il y aura des échanges avec la population ce soir.

M. BOUCHET répond qu'il y a eu des présentations la veille à l'université et au musée du père PINCHON qui ont fait salle comble avec une grande variété d'âges et de sexes. Une présentation est prévue ce soir aux Anses d'Arlet et à Trinité et le lendemain pour des lycées et des collèges.

Mme TOUL demande si la délégation revient pour les élus de la collectivité.

M. BOUCHET répond que ce retour et cette présentation de résultats se font avec quelques difficultés. Le Ministère de l'environnement a demandé un report de la venue prévue au mois de juin pour que cela ne coïncide pas avec la visite de Nicolas HULOT. Elle a donc été reportée à début juillet, ce qui n'était pas une bonne date. Finalement la présentation se fait maintenant. Il ajoute que la délégation est à l'écoute des besoins pour que la restitution soit la plus complète possible. Il rappelle avoir dit à Mme HIELARD qu'il avait le sentiment que l'expédition de 2016 avait été œcuménique et qu'elle avait fait participer beaucoup de gens et d'institutions. Il pense qu'elle avait laissé une bonne image derrière elle et il espère donc que la restitution et le rendu feront l'objet de la même unanimité.

Mme TOUL remercie les uns les autres et plus particulièrement les membres de l'expédition Madibenthos. Elle rajoute qu'il faudra continuer à travailler ensemble comme cela va se passer en fin de journée. Elle propose de lever la séance même si l'ordre du jour n'est pas épuisé et de reporter les points non traités à la prochaine plénière. Elle remercie les présents pour leur participation, le déplacement, les questions et les observations. Elle indique qu'elle fera part ultérieurement de la date du prochain CEB et souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à tout le monde et donne rendez-vous à l'année prochaine.

La séance est levée à 13h10.

Schoëlcher, le - 1 MARS 2019

**La Présidente du Comité de l'eau et de la biodiversité**

  
**Marie-France TOUL**

